



CHRISTUS REGNAT

Lettre à nos Amis et Bienfaiteurs de la Province de France

INSTITUT DU CHRIST ROI SOUVERAIN PRÊTRE

Oui, je veux vous aider
en vous versant une aide de :

- 20 €
- 50 €
- 70 €
- 100 €
- selon ma convenance : _____ €
- 200 €
- 500 €
- 1000 €
- 2000 €

**MERCI DE LIBELLER VOS CHÈQUES À
L'ORDRE DE « ICRSP PROVINCE »**

- Je souhaite un reçu fiscal
- Je souhaite un formulaire pour mettre en place un virement automatique
- Je souhaite recevoir une plaquette détaillée d'informations concernant les dons et legs

Pour toute question, ne pas hésiter à contacter l'économat provincial :
Labarde, 82150 ROQUECOR - 05.63.04.80.05 - france@icrsp.org

M. Mme Mlle _____

Adresse _____

CP + VILLE _____

FAIRE CÉLÉBRER DES MESSES

Une « intention de Messe » est une intention de prière. Cette intention peut être soit personnelle, soit pour d'autres personnes, soit pour confier un défunt à la miséricorde du Seigneur, soit en action de grâces.

Je demande la célébration de :

Messe(s) aux intentions suivantes: _____

Neuvaine(s) aux intentions suivantes: _____

Trentain(s) aux intentions suivantes: _____

OFFRANDES CONSEILLÉES

➤ Messe : 18 € ➤ Neuvaine : 180 € ➤ Trentain : 680 €

Les offrandes de messe ne donnent pas lieu à délivrance de reçu fiscal. Merci de libeller vos chèques à l'ordre de « ICRSP »

VOUS POUVEZ RÉDUIRE LE MONTANT DE
VOS IMPÔTS
ET FAIRE UN DON DE TROIS MANIÈRES :

1. IMPÔT SUR LE REVENU

Chèque à l'ordre de **ICRSP Province**
66 % de réduction sur votre don*

UN DON DE 100€ NE VOUS COÛTE EN FAIT QUE 34 €

2. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Chèque à l'ordre de **ICRSP Province**
60 % de réduction sur votre don**

UN DON DE 100€ NE VOUS COÛTE EN FAIT QUE 40 €

3. IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Chèque à l'ordre de la **Fondation des Monastères**
(14, rue Brunel 75017 Paris) en précisant que vous voulez aider
la Province de France de l'ICRSP
75 % de réduction sur votre don***

UN DON DE 100€ NE VOUS COÛTE EN FAIT QUE 25 €

* si la réduction d'impôt sur le revenu que vous réclamez **pour l'année fiscale 2019** ne dépasse pas 20% de votre revenu imposable.

** si la réduction d'impôt sur le revenu que vous réclamez **pour l'année fiscale 2019** ne dépasse pas 0,5 % du chiffre d'affaires de votre entreprise (H.T.).

*** dans la limite de 50.000 €